République Française
Département du **Cher**
CCAS de SANCERGUES

☎ 02.48.72.70.42
@ mairie.sancergues@wanadoo.fr

Nombre de membres En exercice : 11 Présents : 9 Absent représenté : 0 Absents : 2 Date de convocation : 27/03/2025 Date d'affichage : 27/03/2025	**Délibération du CCAS** **n° 02/2025** **Séance du 7 avril 2025**
Objet : Aide financière (ordures ménagères)	

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, Président, en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Isabelle RICHARD, Jean-Marie MUSOLESI, Christine BEZET, Martine DUBOIS, Carole BRUNEL, Thierry CARLIER, Raphaëlle BAGNOLATI, Pascal BOYELDIEU

Absents : Anielle LARRIVEE, Gérard GOURAUD

Secrétaire de séance : Isabelle RICHARD

Vu la réception d'une demande d'aide financière par l'assistant social du Département 18,

La commission administrative, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- ✓ décide d'accorder une aide de 120€ pour le paiement d'une partie d'une facture d'ordures ménagères (SMIRTOM) pour une personne en difficulté.

Charge Monsieur le président d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Fait à Sancergues, le 7 avril 2025

M. le Président du CCAS,
Jean-Luc CHARACHE

C.C.A.S. DE SANCERGUES 18140

Mme la secrétaire de séance,
Isabelle RICHARD

Publié sur le site : www.sancergues.fr le 09/04/2025
Transmis au contrôle de légalité le 09/04/2025

République Française
Département du **Cher**
CCAS de SANCERGUES

☎ 02.48.72.70.42
@ mairie.sancergues@wanadoo.fr

Nombre de membres En exercice : 11 Présents : 8 Absent représenté : 0 Absents : 2 Date de convocation : 27/03/2025 Date d'affichage : 27/03//2025	**Délibération du CCAS** **n° 03/2025** **Séance du 7 avril 2025**
Objet : Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024 – budget annexe CCAS	

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, Président, en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Isabelle RICHARD, Jean-Marie MUSOLESI, Christine BEZET, Martine DUBOIS, Carole BRUNEL, Thierry CARLIER, Raphaëlle BAGNOLATI, Pascal BOYELDIEU

Absents : Anielle LARRIVEE, Gérard GOURAUD

Secrétaire de séance : Isabelle RICHARD

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 du CCAS de la commune de Sancergues ;

Vu le CFU 2024 du CCAS de la commune de Sancergues ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant dès lors que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que dans ce cadre, M. le président du CCAS a quitté la séance et la commission administrative a siégé sous la présidence de M. Pascal BOYELDIEU;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE **Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024**				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	0,00 €	6 144,44 €	6 144,44 €
	Recettes réalisées	0,00 €	7 129,96 €	7 129,96 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	21,44 €	8 344,11 €	8 365,55 €
	Dépenses réalisées	0,00 €	7 114,55 €	7 114,55 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0,00 €	15,41 €	15,41 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	21,44 €	2 199,67 €	2 221,11 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	**Excédent/déficit (+/-)**	**21,44 €**	**2 215,08 €**	**2 236,52 €**
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	**Excédent/déficit**	**21,44 €**	**2 215,08 €**	**2 236,52 €**

Monsieur le président du CCAS a quitté la séance et n'a pas pris part au vote,

La commission administrative, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, Monsieur Pascal BOYELDIEU

- **APPROUVE** le CFU 2024 du CCAS de la commune de Sancergues.

Charge Monsieur le président d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Fait à Sancergues, le 7 avril 2025

Président de séance,
M. Pascal BOYELDIEU

Mme la secrétaire de séance,
Isabelle RICHARD

Publié sur le site internet : www.sancergues.fr le 09/04/2025
Transmis au contrôle de légalité le 09/04/2025

La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant M. le maire de Sancergues dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif d'Amiens dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.

République Française
Département du **Cher**
CCAS de SANCERGUES

☎ 02.48.72.70.42
@ mairie.sancergues@wanadoo.fr

Nombre de membres En exercice : 11 Présents : 9 Absent représenté : 0 Absents : 2 Date de convocation : 27/03/2025 Date d'affichage : 27/03//2025	**Délibération du CCAS** **n° 04/2025** **Séance du 7 avril 2025**
Objet : Affectation du Résultat 2024 - budget annexe CCAS	

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, Président, en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Isabelle RICHARD, Jean-Marie MUSOLESI, Christine BEZET, Martine DUBOIS, Carole BRUNEL, Thierry CARLIER, Raphaëlle BAGNOLATI, Pascal BOYELDIEU

Absents : Anielle LARRIVEE, Gérard GOURAUD

Secrétaire de séance : Isabelle RICHARD

La commission administrative, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide de maintenir le résultat de fonctionnement 2024 d'un montant de 2 215,08€ à la section de fonctionnement pour l'exercice 2025 (R002).

Charge Monsieur le président d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Fait à Sancergues, le 7 avril 2025

M. le Président du CCAS,
Jean-Luc CHARACHE

C.C.A.S. DE SANCERGUES ★ 18140 ★

Mme la secrétaire de séance,
Isabelle RICHARD

Publié sur le site internet : www.sancergues.fr le 09/04/2025
Transmis au contrôle de légalité le 09/04/2025

République Française
Département du **Cher**
CCAS de SANCERGUES

☎ 02.48.72.70.42
@ mairie.sancergues@wanadoo.fr

Nombre de membres En exercice : 11 Présents : 9 Absent représenté : 0 Absents : 2 Date de convocation : 27/03/2025 Date d'affichage : 27/03//2025	**Délibération du CCAS** **n° 05/2025** **Séance du 7 avril 2025**
Objet : Vote du Budget Primitif 2025 - budget annexe CCAS	

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, Président, en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Isabelle RICHARD, Jean-Marie MUSOLESI, Christine BEZET, Martine DUBOIS, Carole BRUNEL, Thierry CARLIER, Raphaëlle BAGNOLATI, Pascal BOYELDIEU

Absents : Anielle LARRIVEE, Gérard GOURAUD

Secrétaire de séance : Isabelle RICHARD

La commission administrative, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- approuve le budget de l'exercice 2025 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 8 345,08€ et en dépenses et recettes d'investissement à 21,44€ présenté par M. le président.

Charge Monsieur le président d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Fait à Sancergues, le 7 avril 2025

M. le Président du CCAS,
Jean-Luc CHARACHE

Mme la secrétaire de séance,
Isabelle RICHARD

C.C.A.S. DE SANCERGUES 18140

Publié sur le site internet : www.sancergues.fr le 09/04/2025
Transmis au contrôle de légalité le 09/04/2025